

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU MARDI 13 JUIN 2017**

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Mardi 13 Juin 2017.

• **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

• **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

N'a pas pris part au vote de la subvention suivante :

- Monsieur Adam BOTEZ : subvention « Les étoiles d'argent ».

ASSOCIATIONS :

- Tennis Club Lumbrois	:	4.000 €
- Olympique Lumbrois	:	22.800 €
- Société des Médailleurs du Travail	:	300 €
- Graines de Culture	:	1.000 €
- Les étoiles d'argent	:	500 €
- Amicale du Personnel des Collectivités de la Ville de Lumbres	:	5.500 €
- Les Archers du Marais	:	300 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Sub'Aa de la Vallée de l'Aa	:	1.500 €
- Les Archers du Marais	:	1.200 €

• **DEMANDES DE SUBVENTION :**

Il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subventions aux associations suivantes :

- The Dirty Jackdaw,
- L'Association Sportive du L.P. Bernard Chochoy.

• **MISE A JOUR, APPROUVEE A L'UNANIMITE, DU REPERTOIRE DES VOIES DE LA COMMUNE DE LUMBRES :**

Le répertoire des voies de la Commune de Lumbres n'est plus à jour. Une réactualisation de ce fichier s'impose. Aussi, chaque voie a été mesurée, ce qui fait apparaître le résultat ci-dessous :

Allée	Du Parc	107 m
Chemin	D'Acquembronne	243 m
	De l'Aby	472 m
	De Mombreux	983 m
	De la Passerelle	206 m
	De Quelmes	130 m
	Des Coquelicots	1 096 m
	Du Pressart	148 m
Cité	Denis Cordonnier	118 m
	Des Castors	240 m
	Des Cheminots	306 m
	Henri Sellier	165 m
	Kennedy	48 m
	Roger Salengro	134 m
	Schaffner	175 m
Impasse	Du Cimetière	88 m
	Du Lycée	267 m
	Macaux	156 m
Le Val		3 274 m
Résidence	Casimir Gressier	115 m
	Germaine Tillion	373 m
	Guy Mollet	163 m
	Havet	48 m
	Léon Blum	1 035 m
	Les Impressionnistes	285 m
	Les Sars	95 m
	Louise Michel	57 m
	Pierre Bérégovoy	200 m
	Roger Quilliot	109 m
	Trézéguet	309 m
Route	D'Acquin	766 m
	Du Val	515 m
Rue	Albert Thomas	724 m
	Anatole France	328 m
	Broncquart	280 m
	Candide Couzin	291 m
	Claude Clabaux	150 m
	De l'Isle	322 m
	Des écoles	133 m
	Du 11 Novembre	577 m
	Du 08 Mai	426 m
	Du Dépôt	175 m
	Emile Zola	683 m
	Henri Russell	746 m
	Jean Jaurès	310 m
	Jean Moulin	319 m
	Jules Guesde	560 m
	Jules Leriche	220 m
Louis le Sénéchal	170 m	

	Marx Dormoy	397 m
	Robert Dufour	733 m
	Salvador Allendé	896 m
ZAL des Rahauts		270 m
ZAC des Sars		296 m
TOTAL		21 432 m

Les démarches nécessaires à l'actualisation de ces données seront accomplies auprès de la Direction des Finances Locales de la Préfecture d'Arras.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES :**

Les tarifs suivants seront applicables à partir du 1^{er} Septembre 2017 :

- Maternelles : **2,75 €**
- Primaires : **3,00 €**
- Non Lumbrois : **3,50 €**
- Adultes : **4,30 €**

• **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CANDIDE COUZIN (partie basse) ET DE LA PLACE JEAN JAURES (partie basse) :**

Une consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée a été menée pour les travaux d'aménagement de la Rue Candide Couzin (partie basse) et de la Place Jean Jaurès (partie basse).

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 1 – ma qualité du mémoire technique : 55 %,
- 2 – le prix : 45 %.

Après présentation par Madame le Maire de l'analyse du Maître d'œuvre, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché relatif à cette opération à l'Entreprise **DUCROCQ T.P.** pour un montant de 240.722,00 € H.T., soit **288.326,40 € T.T.C.** ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise ci-dessus aux conditions financières évoquées ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE SUIVANTE :**

- 023.01 D : - 515.280,00 € Virement à la section d'investissement
- 775.020 R : - 515.280,00 € Produits des cessions d'immobilisations
- 021.01 R : - 515.280,00 € Virement à la section de fonctionnement

- 024.01 R : + 515.280,00 € Produits de cessions d'immobilisations

- **DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE :**

Une demande de dérogation sera sollicitée auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et primaire de la Commune afin de repasser à une semaine de quatre jours composée de 8 demi-journées dès la rentrée de Septembre 2017.

Les horaires seraient les suivants :

- Ecole Maternelle Suzanne Lacore : les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 08 h 50 à 12 h 05 et de 13 h 35 à 16 h 20
- Ecole Primaire Roger Salengro : les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 09 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 30

Pour cela, les Conseils d'Ecole devront émettre un avis favorable.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

- **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT :**

Vu la demande formulée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI à Boulogne-sur-Mer et tendant à la garantie d'un emprunt de **1.839.078,00 euros**,

DELIBERE

Article 1 : La Commune de LUMBRES accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **1.839.078,00 euros**, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 1.839.078,00 euros que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI à Boulogne-sur-Mer se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Hauts de France.

Cet emprunt est destiné à financer la réalisation d'un programme de construction de 12 logements en location-accession : Chemin du Pressart à LUMBRES.

Article 2 : Les caractéristiques de ce prêt PSLA consenti par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Hauts de France sont mentionnées ci-après :

- Montant du prêt : 1.839.078,00 euros
- Echéances : trimestrielles
- Taux : 0,87 % fixe
- Durée : 3 ans remboursement In Fine du capital, avec une période de préfinancement de 24 mois maximum
- Frais de mise en place : 0,15 %
- Garantie : 100 % Commune de LUMBRES

Article 3 : La garantie de la Commune de LUMBRES est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Hauts de France, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CHACUN CHEZ SOI pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Hauts de France et l'emprunteur.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOOTBALL AMATEUR :**

Suite à l'accession en Régional 1 de l'Olympique Lumbrois, des travaux de mise aux normes du Stade Jean Lebas doivent être réalisés en vue de son homologation.

Une subvention au titre du Football amateur auprès de la Ligue de Football en vue d'acquiescer des abris de touche ainsi qu'une liaison vestiaire – aire de jeux sera sollicitée. Le coût total des investissements s'élève à **10 499,17 € H.T.**

La subvention sollicitée serait de **5 000,00 €**.

Après délibérations, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et approuve le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Matériel	10.499,17 €	Fonds d'aide au football amateur	5.000,00 €	48 %
Coût total de l'opération	10.499,17 €	Sous-total	5.000,00 €	48 %
		Fonds propre	5.499,17 €	52 %
		Sous-total	5.499,17 €	52 %
TOTAL base éligible	10.499,17 €	Total de ressources	10.499,17 €	100 %

Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches auprès des instances du football amateur.